



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 9 de l'ordre du jour provisoire

### GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### Onzième session

Rome, 18-20 avril 2023

### COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

1. Conformément à son mandat, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a pour tâche de «favoriser et superviser la coopération entre la FAO et d'autres organes internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux qui s'occupent de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques [...]»<sup>1</sup>. La FAO a donc invité des organisations et des instruments internationaux à communiquer des rapports sur les activités qu'ils entreprennent dans le domaine des ressources phytogénétiques pour cette session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail). Les rapports et contributions reçus figurent dans le document relatif aux communications émanant des organisations et instruments internationaux<sup>2</sup>.

2. Compte tenu de l'importance des activités dont il est fait état et de leur pertinence au regard des travaux du Groupe de travail, ce dernier souhaitera peut-être recommander que la Commission et le Groupe de travail continuent de recevoir des rapports d'organisations et d'instruments internationaux compétents.

3. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- i) prendre note des communications présentées par les organisations et les instruments internationaux et les remercier pour les informations fournies;
- ii) recommander que la Commission et le Groupe de travail continuent de recevoir des rapports d'organisations et d'instruments internationaux compétents.

<sup>1</sup> Partie 2 iv du Statut de la Commission: <https://www.fao.org/3/I8636fr/i8636fr.pdf>.

<sup>2</sup> CGRFA/WG-PGR-11/23/9/Inf.1.